



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## DISPENSES & EQUIVALENCES

### BPJEPS ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE OU CULTURELLE

# DISPENSES DES TEP

#### *JE SUIS DISPENSÉ DES TEP SI :*

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
  - UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable » Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »
  - UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »
  - UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »
  - UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »
  - BPJEPS quelle que soit la mention
  - CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »
  - CC « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.
  - CQP « animateur périscolaire »
  - BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

# EQUIVALENCES DE BC

*JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI JE SUIS TITULAIRE D'UNE OU DES CERTIFICATIONS SUIVANTES :*

Certification	BC1	BC2	BC3	BC4
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »			X	
UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »			X	